

## RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN ANDORRE

D'une superficie de 468 km<sup>2</sup>, l'Andorre est un pays de montagne, au relief abrupt, d'une altitude moyenne de 2.044 mètres enclavé dans le massif des Pyrénées, avec une population de 77.000 habitants et 8 millions de touristes annuels.

Les eaux du pays sont transfrontalières avec l'Espagne et la France, et alimentent deux grands bassins hydrographiques: l'Ebre, au sud, et la Garonne, au nord.

Le climat de l'Andorre est un climat de montagne des latitudes moyennes, avec une influence méditerranéenne au sud où les caractéristiques sont de climat méditerranéen continental. Les températures évoluent conformément aux courbes de température des zones tempérées de l'hémisphère nord, avec une moyenne annuelle de 4,9°C. La moyenne des précipitations est d'environ 1.000 mm/an (1950-2010).

L'Andorre a une économie tertiaire basée en grande partie sur le tourisme, principalement hivernal pour le ski. Le nombre de touristes qui viennent en été pour les qualités de la montagne de l'Andorre ne cesse de croître.

La Convention sur la diversité biologique (CBD) est entrée en vigueur pour l'Andorre le 5 mai 2015. Ce rapport national est donc le premier rapport de l'Andorre pour l'application de la CBD bien qu'il corresponde à la période du cinquième rapport au niveau international.

Du fait du peu de temps écoulé depuis l'entrée en vigueur de la Convention pour l'Andorre, nous ne disposons pas encore de Stratégie Nationale de la Biodiversité. Au mois de novembre 2015, le Ministère de l'Environnement, l'Agriculture et le Développement Durable a mis en place un groupe de travail chargé de la rédiger pour l'automne 2016 suivant un calendrier de réunions mensuelles. Ce groupe de travail comprend quinzaine de personnes : techniciens des différentes administrations aussi bien nationales que locales, représentants des espaces naturels protégés, chercheurs, experts et personnes du monde associatif. Elle comprendra différents objectifs et actions suivant les principes énoncés dans la Convention, le Plan Stratégique 2011-2020 et les Objectifs de Aïchi.

De ce fait, ce premier/cinquième rapport national ne pourra pas répondre à l'ensemble des questions clés posées principalement sur l'évaluation du chemin parcouru depuis le précédent rapport national puisqu'il s'agit pour nous d'une première étape. Nous nous efforcerons tout de même de voir de quelle manière les actions menées jusqu'à présent en Andorre et les premières lignes de notre Stratégie Nationale répondent aux Objectifs de Aïchi.

Considérant ces aspects préalables, nous soumettons donc un rapport national pour la période 2010-2015 et qui, comme nous l'avons dit au préalable, ne répond pas à un état de l'avancement de notre Stratégie Nationale mais à une volonté de collaborer au niveau international et de permettre à la Conférence des Parties d'examiner l'état d'application de la Convention.

## Partie 1: Etat des tendances et des menaces pour la biodiversité et conséquences pour le bien-être des populations

### 1- Etat de la biodiversité :

L'Andorre est un pays où la nature occupe une place prépondérante. Suivant une étude réalisée en 2006 pour la Stratégie Nationale du paysage le territoire se distribue suivant les proportions suivantes:

- unités **abiotiques**, 28,4% du territoire: constituées de rochers, dépourvues de végétation ou recouvertes de manière discontinue, et les espaces recouverts d'eau douce.
- unités **biotiques**, 63,6% du territoire: formées par les forêts, les buissons et les prés.
- unités **anthropiques**, 1,8% du territoire: constitué par les zones urbaines compactes, les villages disséminés, les infrastructures et les zones de services.
- unités mixtes, 6,2% du territoire: correspondent aux pistes de ski et les cultures.

La taille très réduite de l'Andorre et les nombreuses études réalisées nous permettent d'avoir une bonne connaissance de la biodiversité de notre pays, souvent avec des études à une échelle 1/1.000 pour les habitats sensibles et avec un quadrillage kilométrique pour évaluer la présence/absence de certaines espèces.

Durant ces dernières années, ainsi qu'auparavant, de nombreux travaux et études relatives à la biodiversité ont été réalisés. Les principales sont les suivantes.

Les **habitats** qui disposent d'un suivi plus régulier sont :

**Zones humides** : « monitoring » annuel d'une centaine de zones humides sur les 1750 zones inventoriées. Actuellement un bilan de l'état des zones humides de l'Andorre est en cours de rédaction ainsi qu'un plan de gestion qui marque les principaux objectifs et les actions pour les atteindre jusqu'à l'horizon 2024 pour suivre les objectifs de la Convention de Ramsar. (disponible au printemps 2016)

**Végétation des berges** : suivi périodique de la qualité des formations végétales des berges des cours d'eaux et de leur évolution depuis 2000 (dernière actualisation 2011) .

Les espèces de **flore sauvage** étudiées en priorité sont:

2008/2010 : étude de la flore allochtone d'Andorre

2009-2015 : suivi de la flore menacée d'Andorre

2004/2008 : étude des champignons d'Andorre

Les espèces de **faune sauvage** étudiées en priorité, outre le suivi des populations des grands herbivores sont:

2009 -2010 : suivi des amphibiens

2007-2012 : étude de la dynamique des cavités des forêts andorranes

2009-2011 : étude des micromammifères et chauve-souris d'Andorre. Checklist et liste rouge.

2010 : étude des mollusques d'Andorre

2003-2015 : suivi de la migration postnuptiale des oiseaux passériformes à la principauté d'Andorre

2009-2012 : suivi de la migration pré-nuptiale des oiseaux planeurs à la principauté d'Andorre

2004-2015 : baguage scientifique d'oiseaux au sein du projet *Sylvia* à la Principauté d'Andorre

L'ensemble de ces travaux a été réalisé par des entreprises expertes sur ces sujets sous la supervision des techniciens du Gouvernement.

En parallèle, le Centre de recherche de l'Andorre (Centre d'Estudis de la Neu i de la Muntanya – CENMA) s'occupe aussi de certains aspects en relation avec la biodiversité. Ses principaux axes de travail sont :

- Changement global et changement climatique
- Biodiversité et écologie
- Risques naturels
- Ressources naturelles
- Géologie et géomorphologie
- Météorologie et climatologie

L'important budget investi par les administrations pour améliorer la connaissance de la biodiversité montre à quel point ce sujet est important en Andorre.

Une partie des résultats de ces études est utilisée pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles du pays par exemple en ce qui concerne le pâturage et donc l'agriculture. Ceci est un bon exemple de la manière dont la connaissance bénéficie la société et le développement économique du pays.

## 2- Pressions et menaces :

De manière générale on peut affirmer que pour l'Andorre, durant les dernières décennies, il y a eu une perte de biodiversité dans les fonds de vallée du fait de l'urbanisation. Ceci représente 1,8% du territoire où est installée 60% de la population,. Pour le reste du territoire, c'est-à-dire 98,2%, la biodiversité s'est maintenue et/ou a augmenté du fait de la diminution de la pression anthropique sur le milieu naturel.

Une des études disponibles qui nous permet de mesurer un exemple de la perte de biodiversité est le suivi des zones humides qui nous montre qu'entre 2008 i 2013 on a constaté :

- la disparition de 5 zones humides pour des causes anthropiques,
- des impacts graves ou très graves sur 77 zones humides soit un 4% du total,
- 1.400 zones humides n'ont subi aucun impact.

Les principaux dangers qui menacent actuellement la biodiversité en Andorre sont l'anthropisation et l'urbanisation qui augmentent la pression sur le territoire, principalement le fond des vallées. Il n'existe pas de problèmes de surexploitation des ressources naturelles, ni de pollution puisque la qualité de l'air et de l'eau sont toutes deux entre bonnes et excellentes (93% des jours en qualité de l'air bonne et excellente et 72% des stations de mesure de la qualité de l'eau superficielle des rivières en qualité entre bonne et excellente pour 2014)

En ce qui concerne les espèces envahissantes, il existe des programmes et des actions de lutte contre la buddleia et le séneçon du Cap.

Pour l'étude des effets du changement climatique l'Andorre participe, dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées à l'OPCC (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique).

## **Partie 2: Les stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité en cours actuellement sont:**

Le Département de l'Environnement chargé des questions de biodiversité existe en Andorre depuis un peu plus de 20 ans. Durant ces deux décennies les travaux menés par le Gouvernement ont permis d'améliorer les différents vecteurs qui composent l'environnement à savoir :

- Le Plan d'assainissement des eaux approuvé par le Gouvernement en 1996 qui marque les actions à développer jusqu'en 2020 : construction et mise en fonctionnement des collecteurs et des stations d'épuration des eaux résiduelles pour atteindre une qualité des eaux superficielles entre bonne et excellente.
- Le Plan national des déchets approuvé par le Gouvernement en 2001 qui définit les objectifs à atteindre en 2020 et les actions à développer pour y parvenir : mise en place de la collecte sélective des déchets, surveillance du centre de traitement thermique des déchets, campagnes de sensibilisation et de prévention pour une gestion rationnelle, ...
- La Stratégie du milieu atmosphérique pour la surveillance de la qualité de l'air approuvée par le Gouvernement en 2006 qui marque les actions à développer jusqu'en 2020 : réseau de surveillance de la qualité de l'air, protocoles d'avertissement à la population...
- La Stratégie nationale du paysage approuvée par le Gouvernement en 2011 qui définit 7 objectifs de qualité du paysage à l'horizon 2020 et une cinquantaine d'actions à développer suivant les principes de la Convention Européenne du Paysage.

En ce qui concerne les espaces protégés, il existe deux parcs naturels communaux en Andorre

- **Parc naturel de les Valls de Sorteny** : premier parc naturel de l'Andorre créé en juin 1999 de 1.080 ha.
- **Parc naturel de les valls del Comapedrosa** : créé en juillet 2006, ce parc a une superficie de plus de 1.540 ha et englobe le plus haut pic du pays, le pic du Comapedrosa.

Ces 2 parcs disposent d'un plan d'action et de plans de gestion annuel. Ces zones ont été inscrites sur la liste Ramsar des zones humides d'importances internationale ainsi que la vallée de Madriu-Perafita-Claror qui a été déclarée patrimoine mondial de l'Unesco dans la catégorie de paysage culturel. Actuellement l'Andorre compte donc 14% de son territoire inscrit à la liste Ramsar.

En ce qui concerne les Plans d'action nationaux, il faut souligner l'importance des projets suivants :

**Projet Felis** : sur le chat sauvage (2011-2013)

**Projet Gallipyr** : sur le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise

**PACT** : plan d'action pour la conservation du gypaète barbu

**Projet BMSAnd** : Suivi de l'état de conservation des papillons de l'Andorre.

Il existe d'autres projets qui se développent en collaboration avec nos pays voisins :

**Projets Gallipyr et Nécropyr** : dans le cadre des travaux de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP).

**Accord trilatéral sur la biodiversité** : signé avec l'Espagne et la France en 2006, pour les thèmes concernant l'ours et le loup dans les Pyrénées.

**Accord trilatéral sur la biodiversité** : signé avec l'Espagne et la France en 2014, pour la réintroduction de populations d'espèces sauvages menacées et éteintes dans les Pyrénées.

**Accord d'échange de données** : avec la Catalogne

La législation applicable actuellement en Andorre pour la préservation de la biodiversité est la suivante :

- Décret pour l'approbation du Règlement des espèces animales protégées du 5 juin 2013
- Loi de protection des animaux du 12 juillet 2012
- Décret d'approbation du Règlement relatif aux conditions de transport, d'importation et d'exportation des animaux sauvages du 16 mars 2005
- Règlement de protection des milieux aquatiques du 2 mars 2005
- Loi sur la pêche et la gestion des milieux aquatiques du 28 juin 2002
- Loi pour l'agriculture et l'élevage du 22 juin 2000
- Loi sur la chasse du 13 avril 2000

La Convention pour la diversité biologique est entrée en vigueur en Andorre le mois de mai 2015, comme nous l'avons dit au début du rapport, un groupe de travail composé de personnes de profils variés est en train de rédiger la Stratégie Nationale de la Biodiversité pour l'Andorre. Cette Stratégie s'appuiera entre autre sur la Stratégie Nationale du Paysage et sur le travail du Département de l'Agriculture qui mène une politique décidée de développement d'une agriculture respectueuse avec l'environnement.

Les objectifs qui ont été définis lors des premières réunions du groupe de travail pour la Stratégie Nationale et qui devront être rédigés et développés sous forme d'actions sont les suivants :

- 1: Faire l'inventaire et améliorer les connaissances sur la biodiversité en Andorre et ses tendances
- 2: Gérer la biodiversité et garantir les services des écosystèmes
- 3: Promouvoir la biodiversité dans les politiques sectorielles nationales et locales
- 4: Sensibiliser la population
- 5: Gouvernance et coopération entre administrations et au niveau international

### **Partie 3: Progrès accomplis pour atteindre les objectifs d'Aichi et contribution aux objectifs du millénaire**

En ce qui concerne les objectifs d'Aichi, nous les avons traduits au catalan qui est la langue officielle de la Principauté et nous allons prochainement ouvrir un web avec l'ensemble des informations sur la CBD. Nous pouvons cependant avancer quelques remarques sur certains des objectifs.

Objectif 1 : En ce qui concerne la sensibilisation des personnes sur la connaissance de la biodiversité et de son utilisation rationnelle, l'Andorre dispose du Centre Andorra Sostenible qui est l'outil de l'éducation à l'environnement du Gouvernement et qui travaille les sujets de la biodiversité. Pour plus d'information, consultez :

<http://www.sostenibilitat.ad/temes-de-sostenibilitat/biodiversitat/>

Par ailleurs le CENMA a aussi un volet de sensibilisation de la société sur ces sujets, en particulier avec les programmes télévision « Estat Natural ». Pour plus d'information, consultez :

<http://www.iea.ad/cenma>

L'Andorre fête chaque année la Journée Mondiale de la Biodiversité le 22 mai avec des activités conjointes avec les parcs naturels.

Objectif 2 : La Stratégie Nationale du paysage contient des références à la gestion des zones humides et de la végétation des berges. Le plan d'assainissement des eaux contient des indicateurs de la qualité biologique des rivières.

Objectifs 3 et 7: Des aides en agriculture pour une meilleure prise en compte de la biodiversité existent en particulier pour la gestion des pâturages.

Objectif 8 et 14 : comme nous l'avons dit la qualité de l'eau est bonne en Andorre

Objectif 9 : comme nous l'avons dit en Andorre il existe des actions de lutte contre la Buddleia et le Sénéçon du Cap qui sont les principales espèces de flore envahissante en Andorre.

Objectif 11 : Actuellement l'Andorre compte 14% de son territoire sous la figure de parcs et inscrit à la liste des zones humides prioritaires de Ramsar.

Objectif 12 : pour le moment nous disposons uniquement d'un plan de récupération du Gypaète barbu mais nous étudions d'autres espèces comme les chauves-souris par exemple.

Objectif 17 : notre Stratégie est en cours de rédaction suivant les principes des objectifs de Aichi.